



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°132/2022

**Objet : Avenant n°1 au contrat de mission complète de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la couverture de la chapelle de la Vierge.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu les articles L.2432-1, L.2432-2 et R2432-2 à R.2432-7 du Code de la commande publique.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Vu la décision n°59/2021 du 30 avril 2021 attribuant la mission complète de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la couverture de la Chapelle de la Vierge à la société ATELIER 27, 16 rue du Général Brunet – 75019 PARIS, pour un taux de rémunération de 12% et un forfait provisoire de rémunération de 17 940€ HT soit 21 528€ TTC (149 500 € HT de coût prévisionnel des travaux).

Considérant que le coût prévisionnel des travaux en phase AVP a été arrêté à 190 726,36€ HT.

Considérant que le forfait définitif du maître d'œuvre s'élève donc à 22 887,16€ HT soit 27 464,60€ TTC.

### DÉCIDE

- **d'approuver** l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la couverture de la Chapelle de la Vierge avec la société ATELIER 27, 16 rue du Général Brunet – 75019 PARIS, fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 22 887,16€ HT soit 27 464,60€ TTC.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes

L'Isle-Adam, le 21 octobre 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20221021-132-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Mise en ligne le 21 octobre 2022

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM

TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75

[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)